



Date de la convocation :
15 juin 2023

Date d'affichage :
15 juin 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 03

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Présents : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Nathalie PINTO, Nicole PARDON, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Emmanuel GENIQUET, Lionel DESFARGES, Christophe MOYNE

Absents excusés :

Clémentine BOREL, pouvoir à Didier ALBAN
Sylvie PERMEZEL, pouvoir à Gilles LEMOINE
Fabien FRECON, pouvoir à Cédric FIEF

Absents : Gregory GIRONES et Alizée BRUNET

Secrétaire de séance : Emmanuel Geniquet

Patricia Laumain, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

Questions diverses :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 mai 2023
2. Consultation pour la fourniture de repas au restaurant scolaire
3. Révision du classement sonore des infrastructures routières du département de l'Ain
4. Révision du Plan local d'Urbanisme – Débat sur les orientations générales du PADD
5. Pacte de Territoire : demande de subvention pour rénovation de la passerelle
6. Bibliothèque-convention de partenariat Département, association, bibliothèque et mairie
7. Examen des devis
8. Compte rendu des commissions et syndicats
9. Questions diverses
10. Informations diverses

1 - Le compte rendu du conseil municipal du 9 mai 2023 est accepté à l'unanimité.

2 – Consultation pour la fourniture de repas au restaurant scolaire.

Madame Munck Muriel, adjointe à la vie scolaire, explique qu'une consultation a été lancée le 07-04-2023 pour la fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire communal.

Les critères de sélection étaient :

- Le prix 40 % et la note technique à 60%
- La note technique comprenant 4 sous critères :
 - o La qualité des menus proposés noté sur 20
 - o La qualité des denrées alimentaires utilisées pour fabriquer les repas, noté sur 20
 - o Les modalités d'organisation du service notées sur 15
 - o Les solutions proposées pour réduire l'impact de l'exécution des prestations sur l'environnement notées sur 5

La date de réponses pour les offres était fixée au 10 mai 2023 à 12 h, neuf entreprises ont retiré le dossier de consultation. 1 seule entreprise a fourni une offre : RPC

L'analyse de l'offre montre que le prix proposé est cohérent par rapport à la conjoncture actuelle. Prix du repas à 2.93 € HT avec la possibilité de commander différemment chaque type plat (entrée, plat chaud, dessert pour éviter le gaspillage).

Après en avoir échangé, les membres présents ou représentés du conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'offre présentée par RPC pour un montant de 44 710.71 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents permettant de valider cette offre
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2023 et suivants

3- Révision du classement sonore des infrastructures routières du département de l'Ain

Le classement sonore des infrastructures routières doit être révisé régulièrement pour tenir compte des modifications sur les réseaux routiers et des évolutions de trafic.

La commune doit donner un avis sur un projet de nouveau classement sonore. La commune de Sainte Euphémie est concernée par la RD 28.

Cette voirie est classée en catégorie 3 et 4 selon les secteurs sur le linéaire de la RD Ce classement définit le niveau sonore Ce classement n'interdit pas la construction mais préconise des normes d'isolation d'acoustique pour toutes nouvelles constructions à proximité de la RD 28.

Après en avoir échangé, les membres présents ou représentés du conseil municipal émettent un avis favorable concernant le classement sonore de l'infrastructures RD 28 traversant la commune de Sainte Euphémie.

4- Révision du Plan local d'Urbanisme –Débat sur les orientations générales du PADD.

Monsieur le Maire explique que le PLU actuel date de 2004 ; Il ne respecte pas les nouvelles lois notamment la loi ALUR. Le préfet a demandé de réviser le PLU pour se mettre en conformité avec ces nouvelles lois et avec le SCOT qui a été révisé en juillet 2020.

Le cabinet d'étude Réalités a été retenu pour nous assister lors de la révision du PLU. Plusieurs réunions ont lieu dont une avec les personnes publiques associées ;

Ces réunions ont permis d'examiner le diagnostic territorial, une évaluation environnementale et mener une réflexion sur les orientations à donner pour le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) en tenant compte de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 ; Cette loi impose aux collectivités de réduire les surfaces à urbaniser dans des proportions importantes.

L'objectif est de ne plus artificialiser de sol à partir de 2050 avec une étape intermédiaire consistant à réduire de moitié la consommation d'espace entre 2021 et 2031 par rapport à la période 2011-2020.

Emmanuel Geniquet, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme présente les orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable.

Un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables selon l'article L 151.5 et l'article 153.12 du code de l'urbanisme, modifié par la loi N° 2018-1021 du 23 Novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (art 35).

Le PADD recherche, au travers de ses orientations :

- Un développement urbain maîtrisé en trouvant un équilibre entre renouvellement urbain et extension dans un souci de gestion économe du sol
- La mixité sociale et la mixité des fonctions permettant de répondre à la diversité des besoins et des ressources de la population
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel
- La préservation et la remise en état des continuités écologiques

Le PADD permettra d'assurer une gestion pérenne du territoire et de maîtriser et repenser le développement urbain. Ce document PADD joint en annexe est consultable sur le site de la commune.

Madame Nicole PARDON se fait préciser le terme « dent creuse ».

Vu la délibération du 2023-12 du 7 mars 2023 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement opposable énonçant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme

Conformément au code des collectivités territoriales, la présente délibération sera notifiée au préfet.

En outre, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

5 – Pacte de Territoire – Demande de subvention pour rénovation de la passerelle

La commune possède plusieurs tènements dans le centre du village. Ces tènements sont séparés par le passage du Formans. L'ensemble de ces différents tènements situés dans le centre du village constitue la base de vie du village ou toutes les activités de la commune que ce soit associatives, sportives ou festives ont lieu.

Ces différents tènements sont séparés par le passage de la rivière « Formans ». Une passerelle permet d'accéder de l'un à l'autre.

Cette passerelle est ancienne et a besoin d'un entretien ;

Le coût de cette rénovation s'élève à 47 670 € HT.

Dans le cadre du pacte de territoire du Département de l'Ain, une subvention peut être sollicité au titre des équipements de proximité.

Ci-dessous le plan de financement

Dépenses € HT		Recette			Observations
		Organisme	Montant	%	
Rénovation passerelle	47 670,00	Département	14 301,00	30%	Aménagement d'un équipement de proximité
		Auto-financement	33 369,00		
Total	47 670,00 €		47 670,00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l'AIN au titre des équipements de proximité à hauteur de 30% des dépenses, soit 14301 €
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les actes nécessaires à cette demande.

6- Bibliothèque -convention de partenariat Département-association Saint'Euphélivres et Mairie

Monsieur le Maire explique que les relations entre le Département de l'Ain ; l'association Saint'Euphélivres et la mairie sont régies par plusieurs documents :

- Une délibération n°2023-11 en date du 7 mars 2023 validé par le conseil municipal permettant de règlementer les engagements généraux de la commune et ceux du département, dans le cadre de gestion de la bibliothèque municipale.

- Le règlement intérieur de la bibliothèque joint à ce compte rendu
- La convention de délégation de gestion de la bibliothèque l'association Saint'Euphélivres validée le 14 janvier 2014 et reconductible tacitement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la délégation de gestion de la bibliothèque à l'association « Saint'Euphélivres »,
- RENOUVELLE la convention de délégation de service public à l'association « Saint'Euphélivres » signée le 14 janvier 2014,
- APPROUVE le règlement intérieur établi par l'association « Saint'Euphélivres » le 20 juin 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

7- Examen de devis

La commission travaux a examiné les devis concernant le remplacement des huisseries de l'école. Deux entreprises ont été questionnés. Pour le même type de prestations, Ombre et lumière présente un devis à hauteur de 8241 TTC et PPF présente un devis à hauteur de 10 381 € TTC.

La commission propose de valider le devis de l'entreprise ombre et lumière pour un montant de 8 241 € TTC.

La commission a également examiné les différents devis pour l'achat d'une autolaveuse.

Les propositions varient en fonction de la largeur de travail, de la capacité en m²/h et du poids de l'appareil.

Les entreprises COMAX, karcher, Nilfisk et Boma ont présenté des devis ; la commission propose de retenir l'entreprise Karcher pour un montant de 4 143 € TTC.

8 - Compte rendu de commissions

Assemblée Générale de l'Office du Tourisme – 10 juin 2023 (GL)

L'Assemblée Générale de l'office du tourisme a débuté par la visite du château de Juis - place forte du 14^e siècle propriété de la famille BRIZET depuis 1937. La propriété fera l'objet de transformations importantes pour devenir un lieu d'accueil : gîte, chambres d'hôte, teeny house (petite maison en bois mobile).

L'objectif est d'obtenir très vite le label des gîtes de France.

Une présentation du projet nos a été faite lors de l'assemblée générale par les propriétaires. L'ordre du jour était surtout consacré au renouvellement des administrateurs démissionnaires dans le collège élus (conflit d'intérêt). Ainsi, les vice-présidents de la CCDSV ont ainsi quitté leur fonction et sont remplacés entre autres par M ALBAN, Maire de Sainte-Euphémie, M. NUGUET Maire de Frans ... Le conseil d'administration se réunira dans le mois à venir pour nommer son bureau, Monique RONGEON se représente à la présidence.

Tour d'horizon des comptes annuels certifiés par le commissaire aux comptes : le bilan est très positif avec une nette reprise de l'activité "boutique" qui est revenue au niveau d'avant COVID avec le retour des touristes. Le premier semestre 2023 est même en nette progression par rapport à la même période 2022.

L'office dégage un bénéfice de 51 K€.

Commissions travaux : Philip Ravix - D Alban

Travaux de continuité écologique sous le pont rue des moulins : analyse des offres en cours suite à consultation. Les travaux devraient commencer début juillet

Création cheminement « mode actif » Route de Trévoux : Démarrage des travaux le 31 mai. Planning respecté. Fin des travaux deuxième quinzaine d'août 2023.

Voir devis ci-dessus.

Commission Vie Scolaire – centre de loisirs - Muriel Munck

Ecole :

Pour la rentrée scolaire 2023/2024, 28 inscriptions ont été prises : 22 PS – 3 CP – 1 CE1 – 2 CM2.

26 élèves quittent l'école : 24 CM2 et 2 enfants qui déménagent.

A ce jour, 153 élèves sont inscrits. Toutes les classes seront en double niveau, sauf la classe de CM2.

Une étude est en cours pour l'achat de tablettes qui fait suite à diagnostic informatique.

La classe de CM2 a été sélectionnée pour la finale du Rallye Maths et l'a remportée.

A la rentrée scolaire, une liste de fourniture de base (cahier de texte, cahier brouillon, crayon de couleur...) sera demandée aux parents.

L'association Tour et Patrimoine a organisé le printemps des poètes avec les classes de CM1 et CM2. Les enfants ont écrit des poèmes sur la Tour du Boujard. Certains poèmes seront récompensés. La remise des prix se fera le 22 juin à la Tour du Boujard.

Une visite de la Tour du Boujard a été organisée pour la classe de MS/GS.

La fête de l'école se déroulera le 30 juin. L'activité musique qui s'est déroulée tout au long de l'année, présentera son spectacle.

Des stages de réussites pour les enfants en difficulté se dérouleront pour les classes de CP - CE1 – CM2 du 10 juillet au 13 juillet.

Retour sur PEGASE :

Adhésion à la fédération des Francas (conseils)

Pendant les vacances de pâques, réalisation d'un journal télévisé

Une rencontre inter-centre (Ste Euph/toussieux) aura lieu à Toussieux. Un rallye photos, jeux sportifs...sont organisés.

Un camp pour les ados du 10/07 au 13/07 est organisé.

Organisation d'une matinée pêche à Cibeins en partenariat avec la truite du Formans

10. Informations diverses

Prêt de salle à une association :

Monsieur le maire explique que le prêt de la salle polyvalente reste du ressort du propriétaire, donc du maire.

Le prêt de la salle aux associations de la commune est géré et organisé lors d'une réunion des associations organisé à chaque automne ;

Aujourd'hui une association non communale dont nous avons attribué le prêt de la salle pour la saison 2022-2023 s'insurge du fait que nous ne voulons pas lui reconduire ce prêt de salle.

Cette association ne participe pas à la vie communale comme demandé et ne fait qu'utiliser la salle pendant 4 h chaque semaine aux frais de la commune.

En conséquence, la salle ne lui sera pas attribuée pour la saison 2023-2024.

Prochaines réunions :

Mercredi 21 juin : SCOT

Jeudi 22 juin : Prix de la poésie

Mardi 27 juin commission environnement et PCAET à la CCDSV

Lundi 17 juillet : COPIL sur le marathon de la biodiversité à la CCDSV

Date du prochain conseil : mardi 5 septembre 2023 à 19 h 15 salle du conseil

Monsieur le Maire souhaite un excellent été 2023 et de bonnes vacances à tous

Le conseil est clos à 21 heures.

Le secrétaire de séance,

Emmanuel GENIQUET



Le Maire,

Didier ALBAN

